

## Statuts de la Fondation Arteresilia

### Article 1 : Dénomination

Il est créé une fondation qui porte le nom de "Fondation Arteresilia".

### Article 2 : Objectifs

La fondation a pour vocation de soutenir la création artistique en offrant un espace d'expression aux personnes ayant traversé des épreuves difficiles, qu'elles soient d'ordre personnel, social ou culturel. Plus précisément, ses objectifs sont de :

- Promouvoir l'expression artistique sous toutes ses formes.
- Organiser des ateliers, des résidences et des événements culturels.
- Fournir un accompagnement et des ressources aux artistes en situation de vulnérabilité.
- Sensibiliser le public aux enjeux liés à l'art et à la résilience.

### Article 3 : Siège social

Le siège social de la fondation est établi à l'adresse suivante : [adresse complète]. Il peut être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

### Article 4 : Durée

La fondation est établie pour une durée illimitée.

### Article 5 : Ressources

Les ressources de la fondation proviennent :

- Des dons et des legs.
- Des subventions publiques ou privées.
- Des revenus générés par ses activités.

### Article 6 : Organisation et fonctionnement

La fondation est dirigée par un conseil d'administration composé de [indiquez le nombre] membres. Les membres sont nommés pour une période de [nombre d'années]. Le conseil se réunit au moins une fois par an.

### Article 7 : Modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés sur décision du conseil d'administration, sous réserve de l'accord des deux tiers des membres présents ou représentés.

### Article 8 : Dissolution

En cas de dissolution de la fondation, l'actif net restant sera transféré à une autre organisation à but non lucratif poursuivant des objectifs similaires.